

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Conditions de recrutement :

Statut	ATER
Section CNU	22
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département d'histoire
Filière de formation concernée	Licence, master, préparations concours
Laboratoire de Recherche de rattachement	CEMMC - 2958

Date limite d'envoi des dossiers **24 juin 2026**
Envoi des dossiers par voie dématérialisée :
https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques : histoire contemporaine → 22^e section

L'ATER recruté(e) interviendra à tous les niveaux de la licence, en histoire contemporaine (XIX^e-XXI^e siècles) et complètera son service en master recherche. Il/Elle interviendra également dans la préparation aux concours d'enseignement, notamment dans la nouvelle question de contemporaine à l'agrégation d'histoire (régimes et mouvements autoritaires en Europe, 1918-1939).

Activité de recherche :

L'ATER recruté(e) participera aux travaux d'au moins un des quatre axes du CEMMC (quinquennal 2021-2026) en fonction de ses spécialités : dynamiques et territoires du pouvoir du XVI^e siècle à nos jours (axe 1) ; ville rêvée, ville imaginée, ville vécue (axe 2) ; productions, consommations, environnement (axe 3) ; circulations et échanges en Europe centrale et orientale, XVI^e-XXI^e siècles (axe 4 transversal).